

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Lundi 5 octobre 2026**  
**Salle du conseil - mairie**

L'an deux mille vingt-six, le 5 octobre à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents :

- Marc BAZE, conseiller municipal,
- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale,
- Amélie BONNIER, conseillère municipale,
- Roxane CRAMPÉ, conseillère municipale,
- John IGAU, conseiller municipal,
- Nicolas LOPEZ, Maire,
- Fabrice PRAT, conseiller municipal,
- Céline QUESSETTE, 1<sup>ère</sup> adjointe,
- Muriel SAMAR, conseillère municipale,
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal,

Excusé :

- Michel PLACE, 2<sup>ème</sup> adjoint (procuration à Nicolas LOPEZ).

Secrétaire de séance : Muriel SAMAR.

## **ORDRE DU JOUR**

- Devis informatique,
- Solidarité POMAS AMF,
- Salle des fêtes : mise à jour convention location et modalités paiement,
- Pyrénées magazine,
- Questionnaire CCPVG,
- Discussion parrainage élections présidentielles,
- Transfert pouvoirs de police spéciale au président de la CCPVG,
- Révision PLU,
- Projets 2027,
- Point travaux en cours,
- Questions diverses.

\* \* \* \*

## **DEVIS INFORMATIQUE**

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs demandes de devis ont été effectuées pour l'amélioration du service de sauvegarde informatique. Ces devis seront transmis aux membres du conseil municipal pour une prise de décision lors de la prochaine réunion.

**SOLIDARITÉ POMAS AMF**

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire informe présente le courrier reçu par l'association des Maires de France concernant un appel à la solidarité pour les sinistrés de Pomas touchés par une tornade le 24 août 2026.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **ATTRIBUE** une aide de 50.00 €.

### **SALLE DES FÊTES : MISE A JOUR CONVENTION LOCATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dorénavant, le règlement par chèque ne doit plus être proposé. Il convient, dès à présent, de faire signer un mandat de prélèvement pour toute demande de location.

De plus, la convention doit être mise à jour.

Ce document sera mis à jour et un règlement sera également rédigé à l'aide des modèles mis à disposition par l'ADAC.

### **PYRÉNÉES MAGAZINE**

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Pyrénées Magazine propose un abonnement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **OPTE** pour l'abonnement annuel à 52.00 € comprenant 6 numéros + 2 hors-séries (papier et numérique). Ces magazines seront disponibles à la bibliothèque.

### **QUESTIONNAIRE CCPVG**

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un questionnaire provenant de la CCPVG leur a été envoyé. Ce document servira à la préparation d'une réunion de rencontre entre les élus et le président de la CCPVG.

Les membres du conseil municipal s'engagent à étudier ce questionnaire pour la réunion de rencontre prévue le 18.11.2026.

### **PARRAINAGE ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire souhaite discuter du parrainage des élections présidentielles avec les membres du conseil municipal avant de prendre une décision.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ne prendra aucune décision collective concernant le parrainage d'un quelconque parti politique concernant les élections présidentielles 2027.

## **TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE CCPVG**

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Suite à l'élection du président de l'EPCI, certains pouvoirs de police spéciale sont transférés au président de façon automatique de plein droit, lorsque cet établissement exerce la compétence correspondante. Sont ainsi transférés, en l'absence d'opposition du Maire :

- L'assainissement (règlements d'assainissement, dérogation au raccordement au réseau public de collecte) : sans fondement, la CCPVG n'est compétente que pour l'assainissement non collectif,
- La collecte des déchets ménagers,
- La réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,
- La voirie communautaire,
- Le plan local d'urbanisme,
- L'habitat indigne.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **S'OPPOSE** au transfert de la totalité des pouvoirs de police cités ci-dessus.

## **RÉVISION PLU**

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier une mise à jour du plan local d'urbanisme.

Le règlement actuellement appliqué manque de précisions et pose des problèmes lors de l'instruction de certaines demandes d'urbanisme. Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée qu'il est nécessaire d'encadrer, via le règlement, les projets d'habitats insolites et/ou atypiques. Des zones pourraient également être dédiées à de l'habitat permanent et le zonage pourrait être révisé au regard des nouvelles contraintes de la loi climat et résilience.

Compte tenu de la nature des évolutions envisagées, celle-ci pourra être conduite dans le cadre d'une procédure de modification du PLU, conformément aux articles L.153-36 à L.153-44 du code de l'urbanisme. Cela permettrait de faire évoluer ponctuellement le document d'urbanisme sans remettre en cause les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le projet de modification du PLU et **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour le lancement de la procédure.

## **PROJETS 2027**

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réfléchir sur les futurs projets envisageables sur la commune.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le projet de réhabilitation de la place Sallabert. Afin de pouvoir solliciter des subventions, il convient à présent d'étudier l'aménagement possible.

## **TRAVAUX EN COURS**

Rapporteur : M. Nicolas LOPEZ, Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux en cours :

- Remplacement conduite eau potable rue de la Hourcadette : travaux terminé, la prochaine étape sera la réfection de la chaussée,
- Enfouissement haute tension : le poste transformateur sera prochainement installé place Sallabert.

---

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H30.***

Le secrétaire de séance,  
Muriel SAMAR

Le Maire,  
Nicolas LOPEZ